

En direct avec le secteur social

Autor(en): **Steiner, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **86 (1977)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683955>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En direct avec le secteur social

M. Steiner, qui êtes-vous, depuis quand travaillez-vous à la Croix-Rouge suisse? Quelles sont vos tâches personnelles et celles du secteur social en général?

Je suis le chef du secteur social de la Croix-Rouge suisse, au sein de laquelle je travaille depuis 1942. Mes tâches principales sont celles de la direction du secteur qui s'occupe en premier lieu de l'aide de caractère individuel. Nos tâches sont nombreuses, surtout en Suisse, quoique nous intervenions aussi à l'étranger. Dans notre pays, nous nous occupons de l'aide à des familles et à des personnes seules, de cas d'incendie et de parrainages SOS, destinés soit à des personnes suisses, soit à des étrangers recevant une aide médicale en Suisse. Nous nous occupons également d'enfants étrangers qui font une cure en montagne, des réfugiés tibétains en Suisse, des Suisses de l'étranger, d'une action en Grèce qui va cependant vers son terme. Nous contribuons aussi à l'exploitation des cars de l'amitié; nous coordonnons l'activité des 21 centres d'ergothérapie de la Croix-Rouge en Suisse et celle des assistants bénévoles. Nous avons aussi un service de recherches. Enfin, nous sommes souvent appelés à donner des renseignements et des conseils pour des questions d'ordre médical, social ou professionnel.

Quand votre secteur a-t-il été créé et dans quel but?

Le secteur en tant que tel a été créé il y a quelques années seulement. Ses origines remontent à l'activité du Secours aux Enfants, commencée en 1940, pendant la guerre. Il s'agissait, à l'époque, d'une tâche particulière de la Croix-Rouge suisse qui, avec le temps, s'est modifiée et diversifiée. En 1949, au moment de la cessation du Secours aux Enfants, différentes tâches ont été poursuivies, et le secteur a pris forme après de nombreuses modifications.

Combien de proches collaborateurs comptez-vous au sein du secteur?

Nous avons huit collaborateurs, dont cinq travaillent à temps complet et trois à temps partiel.

Quelle est la place du secteur social au sein de la Croix-Rouge suisse?

Il peut paraître que notre secteur n'occupe pas une place très importante, dans ce sens que notre travail, qui concerne avant tout l'aide individuelle, se fait d'une manière aussi discrète que possible. Nous tenons énormément à cette discrétion, car nous estimons que l'homme doit être respecté en toutes circonstances. Il n'est pas juste qu'une personne qui doit être aidée voie son cas connu de tous. Ainsi, la correspondance que nous entretenons avec les bénéficiaires de notre aide ne porte aucune mention de la Croix-Rouge.

Pouvez-vous nous décrire brièvement les différentes branches d'activité de votre secteur et la façon dont elles ont évolué au cours des ans?

En premier lieu, nous gérons plusieurs catégories de parrainages. Citons d'abord l'action en faveur des familles suisses que nous menons depuis 1954 et qui s'est développée et adaptée aux circonstances. Si, au début, nous ne fournissions que des lits, nous avons, avec le temps, complété ce matériel par le don de vêtements, de chaussures, d'objets mobiliers, plus tard, par des contributions financières.

Les parrainages SOS ont été créés il y a quatre ans, dans le but d'apporter une aide médicale à des personnes suisses ou étrangères, devant se faire soigner en Suisse.

L'aide en faveur de réfugiés tibétains a débuté il y a une quinzaine d'années, en vue d'accueillir ces personnes et de leur donner de nouvelles possibilités d'existence et une terre d'asile.

Grâce à l'aide en faveur de familles grecques, nous avons pu soutenir individuellement de très nombreuses familles, notamment dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, soit en assurant la cure d'enfants dans des établissements appropriés, soit dans celui de l'assainissement de logements. L'aide a été complétée par la remise de machines à coudre et de paquets de parrainages. Elle se poursuit par des secours à des personnes âgées et invalides.

Les cures pour enfants asthmatiques ont commencé au début de la guerre, lorsque nous invitons des enfants tuberculeux ou justiciables d'un séjour en préventorium pour se refaire la santé. A la suite de la régression de la tuberculose, des demandes nous ont été adressées pour soigner des enfants asthmatiques. En effet, les conditions de notre climat en altitude sont telles que nous pouvons souvent rendre la santé à un enfant après une cure de six à douze mois.

Quant à l'aide spéciale à des enfants dans des zones de détresse, nous avons cru opportun de créer ce parrainage il y a trois ans pour venir en aide à de petites communautés vivant dans des régions de catastrophes qui ne bénéficiaient pas toujours de l'aide globale apportée, mais avaient tout de même un besoin urgent de secours.

Nous contribuons également à l'exploitation des cars de l'amitié, construits avec des fonds récoltés par la jeunesse de notre pays, en intervenant pour environ le tiers des dépenses.

Enfin, en ce qui concerne les parrainages «Indochine» – une action relevant plus particulièrement du secteur des secours – notre but premier était de réunir des fonds pour les opérations de secours engagées dans ces pays.

Indépendamment des parrainages précités, nous coordonnons l'activité des vingt et un centres d'ergothérapie de la Croix-Rouge suisse, dont les premiers ont été créés il y a une quin-

zaine d'années. Ces centres relèvent du domaine médico-social et sont devenus partie intégrante de l'activité des sections.

Nous nous occupons également de l'activité des assistants bénévoles, engagés actuellement dans une quarantaine de sections. Nous aimerions beaucoup que ce travail se développe encore davantage, car partout, des personnes seules, malades, âgées, handicapées, ont besoin de contacts qui, en somme, les aident à vivre.

Enfin, il y a le service de recherches qui reçoit de fort nombreuses demandes de personnes recherchant des proches ou des parents, disparus pour faits de guerre ou autres raisons. Ce service comprend également la réunion de familles séparées, entre autres à la suite d'événements politiques.

A part vos proches collaborateurs, avec qui travaillez-vous encore?

Tout d'abord, nous collaborons au sein du Service social et des secours qui comprend, indépendamment de notre secteur, le secteur des secours et la Centrale du matériel. Ensuite, nous coopérons avec toutes les sections qui font appel à nous lorsqu'une aide individuelle est nécessaire dans leur rayon d'activité. En ce qui concerne les organismes privés et publics, nous sommes en contact avec des œuvres d'entraide telles que Pro Infirmis et Pro Senectute, avec la Ligue contre le rhumatisme et avec des organismes officiels – surtout en ce qui concerne l'ergothérapie – l'Office fédéral des assurances sociales, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, l'Assurance militaire fédérale. Les sections travaillent dans leur rayon d'activité avec les organismes cantonaux compétents et des institutions privées. Nous avons des contacts avec des particuliers dans ce sens que quiconque connaît un cas de détresse peut nous le signaler.

D'où proviennent les fonds nécessaires à vos diverses activités?

Avant tout des parrainages qui nous procurent bon an mal an 800 000 à 900 000 francs. Nous recevons également des fonds et des legs, quelques fonds de la Confédération, des contributions personnelles. Nous avons en outre des fonds spéciaux – celui, par exemple, pour les Suisses indigents de l'étranger – qui nous permettent d'intervenir dans des cas particuliers. Quant aux centres d'ergothérapie, ils sont financés sur la base de conventions tarifaires passées avec l'Office fédéral des assurances sociales, l'Assurance militaire, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, l'Union suisse des caisses-maladie et différentes œuvres d'entraide. En outre, nos sections sont obligées de contribuer à cette activité par leurs propres moyens financiers.